

8111503



CE SYSTÈME D'ALARME NE SE SUBSTITUE PAS À LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE. IL N'A PAS POUR BUT NON PLUS DE SE SUBSTITUER À LA VIGILANCE DES PARENTS ET/OU DES ADULTES RESPONSABLES, QUI DEMEURE LE FACTEUR ESSENTIEL POUR LA PROTECTION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.



Maytronics France

163 Avenue des Tamaris
ZI Athelia IV 13600 La Ciotat, France

www.maytronics.fr

E-mail : support@maytronics.fr

SA au capital de 516 004,60 € - RCS Marseille 2002 B 01104 -
SIRET 441 743 002 00061 – NAF 316 D

 **04 42 98 14 92**
PRIX D'UN APPEL LOCAL

Conforme à la Norme Française NF P90-307-1 : 2009 et au Décret du 16 juillet 2009

maytronics | *Exceptional Experience*

www.maytronics.fr 

maytronics

Exceptional Experience



SENSOR PREMIUM™

Alarme de piscine

maytronics pool alarms



Avantages de nos alarmes de piscine

- Conformité à la Norme Française NF P 90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009
- Simplicité d'installation et d'utilisation
- Technologie éprouvée
- Remise en route automatique après baignade
- Esthétique du bassin préservée
- Télécommande
- Fonctionne avec 4 piles LR20

L'ALARME DE PISCINE LA PLUS VENDUE

Maytronics : leader de la sécurité piscine

La Loi Française impose qu'un dispositif de sécurité normalisé équipe toute piscine privative (enterrée ou non close) à usage individuel ou collectif depuis le 31 décembre 2005. Nos systèmes d'alarmes de piscine obtiennent la confiance de plus de 2000 revendeurs et professionnels.

Conformité

Norme NF P 90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009. SENSOR PREMIUM™ a été soumis à la totalité des tests normatifs. Passés avec succès sous le contrôle rigoureux du laboratoire indépendant (LNE), ils permettent à SENSOR PREMIUM™ de répondre à l'ensemble des exigences de la Norme Française NF P 90-307-1 : 2009 et du décret du 16 juillet 2009. SENSOR PREMIUM™ est livré avec son attestation de conformité.

Une efficacité à toute épreuve

Bénéficiant des dernières technologies à base de micro-processeurs, SENSOR PREMIUM™ analyse en permanence les ondes générées dans votre piscine. Son logiciel intégré utilise des techniques avancées de traitement du signal pour détecter efficacement les conditions d'alarme.

Principe de fonctionnement

En cas d'immersion ou de chute dans la piscine, les centrales de détection détectent et analysent la vague sous-marine et déclenchent leur(s) puissante(s) sirène(s) d'alarme. Toutes nos alarmes de piscine bénéficient de la remise en route automatique après baignade et d'une garantie de 2 ans.

Caractéristiques Techniques	
Conforme à la norme NF P 90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009	•
Remise en route automatique après baignade	•
Signalisation des périodes de non-surveillance	•
Clefs magnétiques pour activation et changements de modes	•
Sirène intégrée (minimum 100 dB)	•
Sirène déportée avec liaison radio sécurisée	En option
Signal de défaillance	•
Signal de batterie faible	•
Kit de fixation	•
Piles alcalines fournies	•
Coque résistante aux chocs et aux UV	•

SENSOR PREMIUM™

Est un détecteur d'immersion autonome alimenté par 4 piles LR. Fixé sur la margelle de la piscine, il dispose d'une puissante sirène intégrée.